

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 09 FEVRIER 2024**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOthe), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AUARAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), BYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Orientations budgétaires 2024.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi d'Orientation de Février 1992, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, doivent procéder avant l'examen du budget à un débat sur les Orientations Budgétaires.

Il propose ensuite d'examiner les Orientations Budgétaires 2024, telles que portées sur les documents ci-joints, qui appellent aux commentaires suivants :

RESULTAT DE 2023 :

L'exercice 2023 présente un résultat comptable de Fonctionnement de - 19 790,08 € qui, avec l'excédent de Fonctionnement reporté, se solde par un excédent global de Fonctionnement de 2.051.275,46 €.

EN FONCTIONNEMENT**LES DEPENSES :**

Les variations prévisibles par rapport aux réalisations de 2023 portent sur :

- L'augmentation de la prime d'assurances de l'ordre de + 100.000,00 €,
- L'augmentation du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants de l'ordre de + 153.000,00 €,
- Une revalorisation des frais de personnel d'environ + 184.000,00 € pour absorber le glissement vieillesse technicité des personnels, les embauches et la revalorisation indiciaire,
- Le coût du carburant avec une hausse de + 125.000,00 €,
- Les dotations aux Amortissements qui augmentent de + 191.000,00 €,
- La fabrication des composteurs avec une augmentation de + 65.000,00 €,
- Les autres achats avec une augmentation de + 177.000,00 €,
- Les locations (alarme, camion) qui augmentent de + 110.000,00 €,
- L'entretien du matériel roulant avec une hausse de + 60.000,00 €.

LES RECETTES :

- Un report possible sur l'exercice 2024 de + 2.051.000,00 €,
- Remboursement SOFCAP en baisse de - 53.000,00 €
- Une baisse des recettes de matériaux de - 187.000,00 €,
- Baisse des Eco-organismes à hauteur de - 545.000,00 €,
- Baisse des Recettes de Fonctionnement du Service de l'ordre de - 29.000,00 €,
- Une baisse des produits de gestion courante à hauteur de - 342.000,00 €,
- Une baisse des produits exceptionnels de l'ordre de - 30.000,00 €,
- Baisse des opérations d'ordre à hauteur de - 15.000,00 €,
- Des remboursements concernant LA TAUPE en baisse de - 15.000,00 €.

FEVRIER 2024/N° 01

EN INVESTISSEMENT

AR Prefecture

043-254300049-20240213-D24_02_1-DE
Reçu le 13/02/2024

- Remboursement emprunt : 348.000,00 €,
- Bacs de collecte, capteurs, colonnes : 1 565.000,00 €,
- Colonnes à verre : 60.000,00 €,
- Matériel et outillages : 20.000,00 €,
- Benne et châssis OM : 1.172.000,00 €,
- Camion grue 3T500 : 40.000,00 €,
- Manuscopique : 50.000,00 €,
- VL : 40.000,00 €,
- Pelle sur roues : 95.000,00 €,
- Travaux vestiaires : 30.000,00 €,
- Opérations non affectées : 146.000,00 €,
- Déchèteries (contrôle accès, Ardes, travaux) : 75.000,00 €,
- Déchèterie de Paulhaguet : 820.000,00 €,
- Cohade : 50.000,00 €,

Après discussion, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, adopte à l'unanimité les Orientations Budgétaires pour 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre KAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 09 FEVRIER 2024**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINT FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINT MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Plan de Formation 2024 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et, notamment son article 7,
VU le Décret n° 2007-1845 du 26 Décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale,
VU le Décret n° 2008-512 du 29 Mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 Janvier 2024.

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration d'un Plan de Formation par la Collectivité Territoriale constitue une obligation.

Il précise que la Loi du 19 Février 2007 vient réactiver cette obligation en apportant un éclairage nouveau sur le plan statutaire mais également au niveau de la formation des Agents.

La démarche formative s'inscrit désormais dans un cadre contractualisé où l'Agent et l'Autorité Territoriale fixent les règles liées à sa réalisation.

Il ajoute que ce document, élaboré par le Service Administratif au vu des exigences des différents postes de travail, a été soumis pour avis au Comité Social Territorial. Ce dernier a émis un avis unanimement favorable au Plan de Formation 2024.

Le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, approuve à l'unanimité, le Plan de Formation pour l'Année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAMI



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Joséphine (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Détermination des ratios d'avancement de grade.

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les nouvelles dispositions introduites par la Loi du 19 Février 2007 et notamment l'Article 35,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 31 Janvier 2024.

Monsieur le Président précise que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit « ratio promu-promouvable », est fixé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial et peut varier entre 0 et 100 %.

Afin de maintenir une hiérarchie dans l'effectif du personnel, il est proposé de fixer ce ratio à 100 %.

La capacité laissée au Président de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade devra toutefois s'appuyer sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après en avoir débattu,

Après avoir pris en considération l'avis du Comité Social Territorial,

Le Président propose d'adopter les points suivants :

- le ratio d'avancement de grade, prévu par l'Article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade,
- le Président a tout pouvoir pour proposer un agent à l'avancement de grade. Il devra toutefois appuyer sa décision sur les points suivants :
 - la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
 - la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
 - la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à inscrire les crédits suffisants au Budget et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAISSEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENUEVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENUEVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Alois (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Créations d’emplois permanents - Tableau des effectifs - N°1/2024.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu’il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il propose d’actualiser le tableau des effectifs de la Collectivité comme suit pour tenir compte de l’évolution des besoins.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, dans l’intérêt général de la Collectivité, à l’unanimité des membres présents :

- décide la création de :

- 1 emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe au 18/03/2024,
- 2 emplois de Rédacteur à compter du 01/08/2024,
- 2 emplois d’Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} Classe au 01/07/2024,
- 1 emploi d’Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe au 01/08/2024,
- 1 emploi d’Adjoint technique au 18/03/2024,
- 2 emplois d’Adjoints Techniques au 01/04/2024.

- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l’exercice,

- décide d’adopter le tableau des effectifs figurant ci-dessous :

Emplois permanents fonctionnaires	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	1	1
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	1	1
Rédacteur	2	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	3	3
Adjoint Administratif	2	2
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	65	65
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	19	19
Adjoint Technique	11	11
Emplois permanents contractuels		
Mécanicien maintenance véhicules et bâtiments	2	2

- autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RABOIRE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 09 FEVRIER 2024**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOthe), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), PASSEMAR Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTAUD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Alois (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Président expose la nécessité pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Il précise que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des Collectivités, en mutualisant les risques.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des Collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Président propose de charger le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er Janvier 2025, des conventions d'assurance, auprès d'une Entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au **1^{er} Janvier 2025**,
- Régime du contrat : capitalisation.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PINOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Tarif des repas pris par le personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

VU la Délibération du Comité Syndical en date du 10 Octobre 2019 fixant le règlement du prix des repas des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à 18,00 € maximum l'unité,
CONSIDÉRANT l'Arrêté du 20 Septembre 2023 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prend en charge les règlements des repas pris par le personnel dans le cadre des doublages (récupération des jours fériés) ou de leur activité professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, de relever le tarif des repas et de le porter à 20,00 € l'unité, tel qu'indiqué dans l'Arrêté susvisé et autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIBRES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) **pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Désignation du référent déontologue des Elus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L.1111-1-1,
VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son Article L. 452-40,
VU le Décret n°2022-1520 du 6 Décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Élu local,

VU la Délibération du Conseil d'Administration du CDG43 n° 2023-24 du 27 novembre 2023,

VU la convention inter Centres de gestion commune de la fonction référent déontologue Élu signée entre le CDG43 et le CDG69,

CONSIDERANT que le référent déontologue du CDG69 dispose des compétences et expériences nécessaires pour exercer la fonction de référent pour les Élus et qu'il présente toutes les garanties d'impartialité et d'indépendance nécessaires,

CONSIDERANT que le CDG43 n'exerce pas lui-même la fonction de référent déontologue pour les Élus mais qu'il propose aux Collectivités qui le souhaitent de permettre à leurs Élus d'avoir accès au référent déontologue du CDG69 et d'assurer ainsi la gestion administrative des saisines.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical désigne le référent déontologue du CDG69 pour exercer les fonctions de référent pour les Élus. Il autorise également le Président à signer la convention avec le CDG43 pour pouvoir bénéficier de cette mission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOthe), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIANC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PINOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Contrat Ameublement 2024-2029.

En application de l'Article L.541-10-6 du Code de l'Environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le contrat territorial pour le mobilier usagé est arrivé à son terme le 31 décembre 2023, date qui marque également la fin de la période d'agrément pour Écomaison pour la filière Ameublement.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'Arrêté Interministériel du 12 octobre 2023, publié le 18 octobre 2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45 % en 2024 à 51 % en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90 % en 2024 à 94 % en 2028 et de taux de recyclage de 51 % en 2024 à 55 % en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029). Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

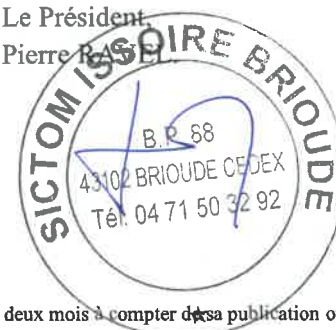
Le Président informe le Comité Syndical que la candidature de trois éco-organismes (Écomaison, Valdelia et Valobat) à l'agrément, pour la période 2024-2029, implique la création d'un éco-organisme coordonnateur. L'agrément prévu de plusieurs éco-organismes pour la filière Ameublement implique de mettre en place dès le 1^{er} Janvier 2024 une répartition territoriale des contrats des Collectivités, sous réserve de l'obtention de l'agrément de chaque candidat. L'éco-organisme ainsi désigné sera chargé d'assurer la mise en œuvre du contrat 2024-2029.

Ce nouveau contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités de la gestion des DEA collectés dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

Après en avoir délibéré, dans l'intérêt général de la Collectivité et à l'unanimité moins une abstention, le Comité Syndical autorise le VALTOM (Syndicat de Valorisation et de Traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire) à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président
Pierre BASSI



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 09 FEVRIER 2024**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 01/02/2024

Présents : 95

Votants : 106

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), DUMAS Philippe (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOthe), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), PASCAL Elisabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PINOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le Receveur sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les montants suivants :

CREANCES IRRECOURVABLES

Exercice	N° Titre	Art.	Nom du redevable	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
2021	14		CAMMAROTA VINCENT	18.18	1.82	20.00
2020	116	69	DOM TP 43	18.18	1.82	20.00
2020	158	18	ES BATIMENT ERCAN SAVUCU	18.18	1.82	20.00
2020	116	80	FAULCONNIER THOMAS	18.18	1.82	20.00
2020	57	34	GENESTIER PHILIPPE	18.18	1.82	20.00
2020	4	39	GLOBAL SOLUTIONS CHARCOAL	54.55	5.45	60.00
2019	15	42	ISSOIRE FACADES	18.18	1.82	20.00
2020	46		MOND ARVERNE COMMUNAUTE	0.95		0.95
TOTAL				164.58	16.37	180.95

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical approuve :

- l'admission en non-valeur des créances proposées par le comptable public pour un montant de 164.58 € HT,
- l'inscription des dépenses correspondantes au compte 654.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président
Pierre JAVEL.

